



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2000
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Réunion internationale
de haut niveau chargée d'examiner la question
du financement du développement à l'échelon
intergouvernemental**
Deuxième session de fond
12-23 février 2001

**Rapport de la Réunion consultative régionale
sur le financement du développement
dans la région de l'Afrique et Réunion préparatoire
de la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Addis-Abeba, 15-17 novembre 2000

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-6	2
I. Mobiliser les ressources internes pour le développement de l'Afrique.	7-17	2
Conclusions et recommandations.	11-17	3
II. Mobiliser les ressources internationales pour le développement.	18-34	4
Conclusions et recommandations.	27-34	6
III. L'Afrique dans l'économie mondiale.	35-52	7
Conclusions et recommandations.	40-52	8
Annexe. Déclaration ministérielle.		11

Introduction

1. La Réunion consultative régionale sur le financement du développement dans la région de l'Afrique et Réunion préparatoire de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés s'est tenue à Addis-Abeba du 15 au 17 novembre 2000. Elle a été officiellement ouverte par le Ministre éthiopien des finances, Sufian Ahmed. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), K.Y. Amoako, a aussi fait une déclaration liminaire.

2. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre a souligné combien il importait que l'Afrique soit bien préparée pour les deux importantes réunions des Nations Unies prévues en 2001 et au début de 2002. Cela était particulièrement important du fait des problèmes économiques et sociaux qui perdurent dans maintes parties d'Afrique et de la marginalisation du continent par rapport à l'économie mondiale. Le Ministre a fait observer que l'Afrique aurait de graves difficultés à mobiliser un financement du développement, surtout vu la baisse de l'assistance publique au développement (APD) et le problème persistant de la dette. La pandémie de virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) avait aggravé la situation, et il fallait que l'Afrique et ses partenaires de développement fassent un effort concerté pour faire face au problème en adoptant des mesures globales et concrètes.

3. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif de la CEA a réaffirmé l'importance de la réunion, et vivement engagé les participants à procéder à une analyse exhaustive des problèmes et à présenter des recommandations concrètes pour arrêter la position de l'Afrique lors des deux grandes réunions des Nations Unies prévues. Il a ensuite fait le point des problèmes qui se posaient à l'Afrique et souligné combien le financement du développement importait dans leur solution.

4. M. Amoako a fait observer que si la pauvreté diminuait dans d'autres parties du monde, elle augmentait en Afrique. Il a ajouté que, pour réaliser l'objectif internationalement accepté de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, l'Afrique devait avoir une croissance d'environ 8 % par an, soit le double du taux obtenu les cinq dernières années. Pour ce faire, le ratio investissements/produit intérieur brut (PIB) devrait passer du niveau actuel de 19 % à un minimum de

25 %, et considérant l'état des économies africaines, il était peu probable que les pays d'Afrique trouvent au niveau national les ressources voulues pour atteindre cet objectif.

5. Malgré ces problèmes, l'Afrique n'était pas vouée à l'échec. Quelques pays africains avaient montré qu'il était possible d'entreprendre des réformes économiques viables et de réussir la diversification structurelle, ce qui permettait de réduire considérablement la pauvreté. Leurs expériences représentaient un enseignement important pour le reste de l'Afrique. Dans le reste de son allocution, le Secrétaire exécutif a énoncé les grandes lignes des questions et problèmes essentiels qui seraient abordés pendant la réunion.

6. Après la séance d'ouverture, la réunion s'est déroulée en séances plénières organisées sur des thèmes spécifiques. On trouvera ci-après l'exposé des questions clefs et des conclusions et recommandations de chacune des séances plénières. Les recommandations issues de la réunion ont ensuite été présentées à la Conférence des Ministres des finances de la CEA à sa huitième session, les 21 et 22 novembre 2000. Ensuite, la Conférence des Ministres africains des finances a adopté une déclaration ministérielle, qui est reproduite à l'annexe.

I. Mobiliser les ressources internes pour le développement de l'Afrique

7. Le débat sur la mobilisation des ressources internes pour le développement a été mené par un groupe composé d'Hussein Mubarak, représentant du Bureau du Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et du principal interlocuteur, Temitope Oshikoya, de la Banque africaine de développement. Ernest Aryeetey, de l'Université du Ghana, a présidé le débat.

8. Les membres du groupe se sont vu présenter un bref historique de la Réunion de haut niveau et un exposé actualisé du processus préparatoire. Les débats se sont ensuite concentrés sur l'importance de la mobilisation des ressources internes pour le développement économique et social de l'Afrique, les raisons pour lesquelles le niveau des ressources internes, surtout l'épargne, était faible, et les mesures d'intervention nécessaires pour les augmenter. Il a été noté que, si la

croissance récente de la plupart des pays africains était encourageante, il n'en importait pas moins d'intensifier les efforts pour progresser encore si l'on voulait réaliser l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. À cet égard, pour atteindre le taux de croissance requis du PIB pour réduire la pauvreté d'au moins 7 %, il fallait un taux d'investissement équivalent à 33 % du PIB. La mobilisation des ressources financières tant nationales qu'extérieures était un élément critique pour y parvenir.

9. En outre, on a fait observer que, pour les pays qui connaissaient une croissance et un développement économiques, l'épargne intérieure constituait une part importante de l'investissement et, pour ces raisons, la responsabilité première de la mobilisation des ressources privées et publiques pour le développement revenait aux pays africains eux-mêmes. Les membres du groupe ont fait observer que l'Afrique était non seulement extrêmement sous-capitalisée, avec des ratios d'épargne et d'investissement se situant parmi les plus bas du monde, mais que, ce qui importait davantage, l'investissement accusait une tendance à la baisse. Par exemple, l'investissement intérieur brut était tombé de 25 % du PIB dans les années 80 à moins de 20 % dans les années 90, tandis que l'investissement privé était tombé à environ 11 %.

10. Le problème du manque de capitaux se faisait le plus gravement sentir dans les pays à faible revenu, où l'investissement privé ne représentait parfois que 3 % du PIB. Le taux d'épargne avait aussi considérablement baissé, tombant d'une moyenne de 24 % du PIB dans les années 80 à environ 15 % dans les années 90, reflétant les problèmes de faible revenu, la persistance des risques macroéconomiques et politiques et la faiblesse des secteurs financiers, ainsi que des facteurs démographiques, notamment des proportions élevées de personnes à charge. Cela étant, l'écart entre épargne et investissement s'était élargi, passant de l'équivalent de 1 % du PIB dans les années 80 à 4 % dans les années 90.

Conclusions et recommandations

11. Le débat s'est concentré sur les facteurs expliquant le faible niveau d'épargne en Afrique et sur les mesures à prendre pour s'attaquer au problème. Les participants ont noté que la mobilisation des ressources internes n'était qu'un des éléments de l'équation, car il importait de veiller à ce que les ressources mobilisées aillent bien aux secteurs les plus productifs. Outre la

faiblesse du secteur financier et des stimulants, on a relevé que le bas niveau de l'épargne intérieure était dans une grande mesure dû à la modicité des revenus et à la pauvreté dans de nombreux pays. On a suggéré aux pays de se concentrer sur la croissance multisectorielle et de promouvoir la diversification économique pour sortir du cercle vicieux faibles revenus-faible épargne.

12. Les gouvernements africains ont donc été vivement engagés à : prendre des mesures pour réaliser une croissance multisectorielle, notamment en instaurant un environnement favorable au développement du secteur privé grâce à une bonne gouvernance et à de saines politiques macroéconomiques; élargir les réformes du secteur privé et renforcer la supervision et la réglementation des banques; promouvoir des instruments financiers novateurs et donner accès au crédit; mieux répartir les dépenses publiques en faveur des infrastructures, du développement humain et du renforcement des capacités; améliorer les finances publiques en élaborant et en appliquant des systèmes fiscaux équitables; et renforcer la capacité de l'État en matière de gestion économique.

13. Les participants ont souligné qu'il importait de moderniser l'agriculture si l'on voulait relever les revenus des ménages ruraux. Une forte majorité de la population africaine travaillant dans le secteur agricole, l'une des façons les plus directes d'augmenter l'épargne était de relever les revenus des ménages. On pourrait y parvenir en transformant l'actuelle agriculture de subsistance en activité commerciale fondée sur le marché, en adoptant les technologies appropriées et en utilisant des variétés à fort rendement ainsi que des systèmes d'irrigation efficaces.

14. On a aussi souligné que les pays d'Afrique devaient fournir un éventail plus large d'instruments financiers pour attirer et retenir l'épargne nationale, car nombre des instruments actuels tendaient à exclure l'option « épargne » pour le financement du développement à long terme. On a donc suggéré d'établir l'infrastructure institutionnelle et juridique nécessaire pour mobiliser l'épargne provenant des fonds d'assurance et de pension et la diriger sur le financement des projets de développement à long terme. On a insisté sur le fait qu'il fallait accorder toute l'attention voulue au rôle des marchés de capitaux dans la mobilisation du financement tant intérieur qu'extérieur. Les marchés de capitaux en Afrique tendaient à être limités et à être insuffisamment capitalisés. Outre instaurer l'environnement juridique et institutionnel voulu pour

développer les marchés de capitaux, il a été suggéré aux pays africains de redoubler d'efforts pour établir des bourses de valeurs régionales.

15. On a fortement souligné le rôle et l'importance des institutions de microfinancement dans la mobilisation de l'épargne et la transformation de l'agriculture rurale. On a relevé que les problèmes d'économie d'échelle (importance des prêts) et les problèmes d'information associés à l'antisélection et aux aléas moraux, qui faisaient monter les coûts de transaction, entravaient considérablement l'intermédiation financière dans les zones rurales. Les participants ont suggéré d'utiliser des mécanismes novateurs pour mobiliser l'épargne intérieure, par exemple en faisant appel aux tontines. Ils ont aussi suggéré d'établir des mécanismes reliant les institutions informelles de microfinancement au secteur financier institutionnalisé afin de favoriser l'intermédiation financière.

16. Les participants ont fortement souligné que la mauvaise santé et les maux physiques, en particulier sur le lieu de travail, étaient des facteurs clefs contribuant aux faibles niveaux de revenu et à la pauvreté. Ces facteurs étaient encore aggravés par l'épidémie de VIH/sida et la réapparition de maladies tropicales comme le paludisme et d'autres maladies transmissibles comme la tuberculose. Ils ont suggéré de faire des mesures de lutte contre ces problèmes un élément clef des politiques de valorisation du capital humain.

17. Pour ce qui était de la bonne gouvernance, on a aussi souligné qu'une direction politique énergique de la gestion économique et des institutions publiques efficaces étaient essentielles pour mobiliser le financement tant intérieur qu'extérieur. Les participants ont énergiquement demandé un engagement plus fort et des mesures visant à éliminer la corruption et inverser la fuite des capitaux.

II. Mobiliser les ressources internationales pour le développement

18. Le débat sur la mobilisation des ressources internationales pour le développement a été mené par un groupe composé de Kazem Fhamy, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, de Cornelius Mwalwanda, chef de service chargé de la Division de la politique économique et sociale de la CEA, et de

K. Kousari, Coordonnateur spécial pour l'Afrique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Diery Seck, Directeur exécutif du Secrétariat à l'appui institutionnel et la recherche économique en Afrique basé à Dakar, a présidé le débat.

19. Le groupe a commencé par passer en revue la genèse des deux conférences prévues, en soulignant l'importance cruciale pour le développement économique et social de l'Afrique, en particulier des pays les moins avancés. Il a noté que l'idée d'une réunion de haut niveau sur le financement du développement était apparue au début des années 90, lorsque l'APD avait commencé à baisser. Bien que certains pays développés aient d'abord montré une certaine réticence concernant les conférences sur le sujet, celles-ci font désormais partie du processus. Un exposé détaillé des principaux problèmes à examiner à la réunion a été présenté : mobilisation des ressources internes et internationales pour le développement; attraction des courants financiers internationaux; dette extérieure; nécessité d'intensifier les courants d'aide à des conditions libérales, en particulier de l'APD, vers les pays en développement; questions relatives au commerce international; nécessité d'encourager la coopération internationale pour le développement; et questions de gouvernance des institutions monétaires et financières internationales.

20. Les membres du groupe ont souligné l'importance cruciale qu'il y avait à mobiliser les ressources internationales en faveur du développement de l'Afrique, et ont fait observer que la CEA avait consacré les deux dernières conférences ministérielles, en 1998 et 1999, à cette question. Étant donné le faible niveau de l'épargne intérieure, le manque de compétitivité des produits africains et leur capacité limitée de rapporter suffisamment de devises, le fardeau de la dette et la baisse des courants d'APD, il sera difficile, voire impossible, à la région de réaliser l'objectif international de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 sans une augmentation considérable de l'assistance extérieure. La situation est encore aggravée par le fait que la région est lourdement tributaire de facteurs de développement importés comme la technologie, les biens d'équipement, les matières premières et les pièces de rechange.

21. Étant donné le faible niveau des revenus, l'épargne intérieure ne suffit pas à financer l'investissement requis pour faire démarrer et soutenir

la croissance; c'est pourquoi l'Afrique, et surtout l'Afrique subsaharienne, a besoin de rentrées considérables de ressources extérieures. On a fait observer par ailleurs que les réformes intensives auxquelles s'étaient livrés les pays africains ne s'étaient pas accompagnées d'une augmentation correspondante de l'aide extérieure. Bien au contraire, l'APD avait baissé, l'investissement étranger direct était resté faible, et le fardeau de la dette s'était alourdi. Si l'on compare la situation voulue aux courants effectifs, il existe entre ce qui est nécessaire et ce qui est disponible un écart notable qui va s'élargissant. Les membres du groupe ont donc souligné la nécessité d'une importante rentrée de ressources pour donner l'impulsion voulue pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Initialement, ces ressources ne pouvaient venir que de sources officielles, et il faudrait donc doubler le montant actuel (10 milliards de dollars) de l'APD, c'est-à-dire le porter à 20 milliards de dollars par an, et le maintenir à ce niveau une période d'au moins 10 ans. S'il est vrai que des ressources supplémentaires sont nécessaires, il importe aussi de mettre en place les politiques et stratégies appropriées pour en assurer l'utilisation efficace.

22. Bien qu'il faille, à long terme, que l'Afrique réduise sa dépendance par rapport à l'aide, il fallait que celle-ci augmente aux stades initiaux si l'on voulait réaliser cet objectif. L'APD serait nécessaire pour démarrer la transition entre la dépendance par rapport à l'aide et la fourniture de ressources pour financer des investissements qui attireraient des capitaux privés et permettraient à ces pays d'emprunter sur les marchés financiers privés. Mais si une aide accrue était nécessaire, il fallait aussi qu'elle soit utilisée efficacement. Pour cela, les programmes des donateurs devaient être cohérents et se concentrer sur l'élimination de la pauvreté, tandis que les pays bénéficiaires devaient mieux coordonner et gérer les dépenses publiques. Il a aussi été suggéré que certains des partenaires de développement de l'Afrique prennent la direction des activités stratégiques de financement là où elles seraient le plus efficaces. Par exemple, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne pourraient financer des projets d'infrastructure régionaux (les routes par exemple) qui pourraient alléger les difficultés d'approvisionnement et aider à intégrer les économies africaines.

23. Pour ce qui est des autres sources de financement, les membres du groupe ont relevé que les pays africains ne parvenaient pas à attirer les courants de capi-

taux privés malgré des taux de rendement élevés. Bien que les rentrées de ressources extérieures soient en baisse, on a noté que même les ressources effectives n'avaient pas été utilisées au mieux. Plutôt qu'à financer des importations supplémentaires, ces ressources avaient servi à compenser les transactions financières et à accumuler des réserves pour se garder d'attaques spéculatives sur les monnaies nationales. La détérioration des termes de l'échange et les chocs naturels avaient encore aggravé le manque de ressources. De ce fait, la performance économique était restée irrégulière et n'avait pas réussi à améliorer le niveau de vie de la population et à accroître l'épargne intérieure. On a fait observer qu'il fallait que l'Afrique mobilise cette source cruciale de financement du développement en réformant ses systèmes juridique, financier et bancaire, en investissant dans l'infrastructure, en développant les marchés de capitaux et en adoptant des mesures visant à améliorer l'environnement politique de façon que le secteur privé puisse se développer.

24. Les membres du groupe ont aussi examiné l'impact négatif de la dette extérieure et les diverses initiatives visant à réduire le fardeau de la dette. Ils ont souligné que le fardeau de la dette était insoutenable à terme et que le service de la dette entravait les efforts de développement. Tout en reconnaissant que la communauté mondiale se préoccupait de la question et avait pris des initiatives pour réduire le fardeau, ils ont souligné qu'il fallait intensifier ces initiatives et alléger la dette plus rapidement. Si l'on voulait atteindre l'objectif de la réduction de la pauvreté, il était d'importance cruciale que les donateurs fournissent davantage de ressources et ne considèrent pas que l'allègement de la dette remplaçait l'augmentation de l'APD.

25. Les participants ont été informés de deux propositions avancées par la CNUCED. La première était la création d'un groupe d'experts indépendants composé de personnes éminentes, chargé d'examiner les problèmes de la dette et de recommander les mesures appropriées. La seconde proposition était de geler le service de la dette des pays pauvres très endettés, sans qu'ils soient tenus de payer des intérêts jusqu'à ce qu'on parvienne à des arrangements mutuellement acceptables.

26. En ce qui concerne l'impact de la crise financière asiatique, on a relevé que l'impact direct avait été minimisé du fait que l'Afrique n'était pas pleinement intégrée à l'économie mondiale. Toutefois, l'Afrique en

avait pâti indirectement en raison de la baisse de la demande et des prix de ses produits. Il fallait donc qu'elle soit effectivement engagée dans le système financier international si l'on voulait minimiser ces effets adverses. Sur la question de la gouvernance financière internationale, on a relevé qu'un grand nombre de pays en développement étaient exclus du processus de prise de décisions. Il fallait donc réformer le système financier international, et l'ONU devait se charger d'élaborer un ensemble de réformes approprié.

Conclusions et recommandations

27. Au cours des débats, une attention particulière a été accordée à un certain nombre de questions conceptuelles fondamentales, concernant notamment les stratégies visant à renforcer la maîtrise des programmes d'aide au développement par les pays africains, ainsi que la cohérence et complémentarité de mécanismes comme les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance et le programme spécial d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), avec les partenaires de développement de l'Afrique. L'accent a également été mis sur la nécessité d'examiner les moyens d'atténuer les risques posés par les courants de capitaux étrangers, le rôle des institutions régionales, comme la Banque africaine de développement, dans le financement de l'Afrique et la question plus vaste de savoir si la croissance économique de l'Afrique devait être financée par le continent africain et bénéficiaire d'un financement extérieur.

28. S'agissant du problème de la dette en Afrique, les participants sont convenus dans leur ensemble que l'encours de la dette et les paiements au titre du service de la dette n'étaient pas soutenables et qu'il importait de concevoir une solution radicale et décisive. La dette demeurait une grave entrave à la croissance dans de nombreux pays d'Afrique, en particulier à faible revenu.

29. Les pays africains et leurs partenaires aux fins du développement devaient continuer à rechercher une solution durable au problème de la dette en Afrique, tout en veillant à ce que les ressources fournies au titre de l'allègement de la dette soient affectées à l'atténuation de la pauvreté. Toutefois, la plupart des participants se sont prononcés en faveur d'une annulation pure et simple de la dette, dans le cadre de

l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Il a également été suggéré de donner aux pays en développement des moyens de gérer la dette, pour éviter qu'ils tombent à nouveau dans le piège de la dette.

30. Les participants ont souscrit à la nécessité d'entamer un dialogue sur les deux propositions présentées par la CNUCED au sujet de la dette. La première concernait la création d'un groupe indépendant d'experts chargé d'étudier le problème de la dette et de recommander les mesures appropriées. La deuxième traitait de la suspension des paiements à effectuer au titre du service de la dette par les pays pauvres très endettés, sans que ceci entraîne pour eux des obligations au titre des intérêts, jusqu'à ce que des modalités acceptables soient arrêtées.

31. En ce qui concerne l'APD, plusieurs propositions ont été formulées, concernant par exemple la nécessité, pour les pays africains, d'associer les donateurs et les autres partenaires en matière de développement à une nouvelle alliance qui privilégierait un programme de développement animé par les Africains, l'établissement d'objectifs réalistes et l'octroi d'une assistance sans conditions. Les propositions concernaient également l'affectation de l'APD au financement des programmes d'atténuation de la pauvreté, la coordination et la spécialisation des donateurs et des sources multilatérales de fonds ainsi que la participation des groupes bénéficiaires aux fins de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide.

32. Certains participants ont préconisé la création d'un « Plan Marshall pour l'Afrique », en particulier à l'intention des pays sortant d'un conflit; d'autres ont estimé que les perspectives en la matière étaient médiocres, en particulier depuis la fin de la guerre froide. Il a été jugé préférable que l'Afrique anime son propre développement, au moyen de ses ressources. Les participants ont insisté sur le fait qu'il était important d'inverser l'exode des capitaux d'Afrique et de contenir la corruption. Des propositions concernant une forme de taxation sur certaines transactions mondiales en devises (la taxe Tobin) en vue de financer le développement de pays pauvres ont également été formulées. En outre, l'amélioration de l'efficacité de l'aide et la reformulation des relations en matière d'aide ont également été au premier plan des débats.

33. Un autre problème fondamental a été évoqué, celui de l'importance de réformes économiques pro-

fondées en Afrique en vue d'améliorer la conjoncture sur le plan des politiques générales pour assurer l'efficacité de l'aide et attirer les investissements étrangers directs. Les pays africains ont été instamment priés de poursuivre leurs réformes pour instaurer une conjoncture propice à l'investissement. Il fallait que l'Afrique assure l'utilisation efficace des ressources non seulement par la création d'un climat approprié sur le plan des politiques générales mais aussi grâce à un mécanisme d'incitations bien conçu, comprenant l'amélioration de la participation du secteur privé et des investissements accrus dans les secteurs productifs de l'économie. On a rappelé que les dépenses militaires diminuaient dans d'autres régions mais augmentaient dans de nombreux pays d'Afrique, en particulier en raison de conflits civils et de troubles internes. Les pays africains ont été invités instamment à collaborer avec les institutions africaines, comme par exemple l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations régionales, afin de résoudre les conflits et de les prévenir.

34. En ce qui concerne l'architecture financière internationale, les participants ont constaté que les efforts visant à intégrer la région dans le système financier mondial et à attirer les courants privés par une libéralisation rapide des comptes de capital s'étaient soldés non par une augmentation des entrées de capitaux mais par une volatilité accrue, et l'instabilité concomitante des taux de change. Les participants ont pris acte des mesures proposées aux fins de la réforme du système financier international, concernant par exemple la fourniture rapide d'informations, la nécessité de renforcer la responsabilisation et la transparence et celle d'améliorer la réglementation et la supervision mais ont fait valoir que la réforme devait être entreprise afin de donner des chances égales à toutes les parties prenantes dans l'application d'un système réglementé de gestion des courants de capitaux internationaux. Les pays africains devraient avoir davantage à dire dans le fonctionnement d'un système financier international plus transparent. Leur principale priorité était de faire en sorte que le nouveau système financier international facilite l'apport efficace de capitaux des pays développés vers l'Afrique. Il a également été suggéré de présenter les organisations et institutions multilatérales, telles que la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) pour qu'elles accroissent la couverture en matière de « risques politiques » pour les investissements en Afrique.

III. L'Afrique dans l'économie mondiale

35. Les débats relatifs à l'Afrique dans l'économie mondiale ont été présentés par M. Marcel Namfua (CNUCED) et M. Jean-Marc Fortin (Organisation mondiale du commerce). M. Ernest Aryeetey (Université du Ghana) a fait office d'animateur.

36. Les présentateurs ont évoqué un certain nombre de questions importantes, notamment le fait que les pays d'Afrique étaient tributaires des exportations de matières premières, l'absence de diversification des économies, les limites imposées par l'offre, les problèmes posés par l'accès aux débouchés des pays développés et les mesures destinées à promouvoir la participation accrue des économies africaines à l'économie mondiale.

37. On a constaté que la mondialisation était animée, en plus de la libéralisation des échanges, par des forces telles que les courants de capitaux, l'évolution technique rapide, y compris celle des techniques de l'information et de la communication et même les migrations internationales. Le processus de mondialisation avait fait apparaître des possibilités aussi bien que des risques et ses avantages étaient inégalement répartis. Les pays d'Afrique étaient les moins aptes à tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et risquaient donc d'être laissés de côté et marginalisés davantage.

38. Les participants sont convenus que l'important était de déterminer comment augmenter les possibilités et minimiser les risques. Une participation accrue au commerce et aux investissements offrait aux pays la possibilité de tirer parti du processus de mondialisation. Pour ce faire, les pays d'Afrique devaient surmonter un certain nombre d'obstacles, dont leur dépendance à l'égard des exportations de matières premières dont les perspectives étaient peu encourageantes, compte tenu du déclin persistant des prix mondiaux, des problèmes d'accès aux marchés et des capacités de production médiocres qui limitaient leur aptitude à tirer parti des débouchés.

39. Il était nécessaire que les pays les moins avancés et leurs partenaires en matière de développement agissent pour surmonter les divers obstacles structurels et les contraintes affectant l'offre, en particulier les relations intersectorielles lacunaires, les capacités et compétences techniques médiocres, l'infrastructure écono-

mique déficiente, le manque de formation du personnel, les structures institutionnelles laissant à désirer, l'absence de diversification de la production et des exportations, l'étroitesse de la base industrielle, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les autres contraintes liées à l'environnement, en particulier pour ce qui est de l'agriculture. L'amélioration des capacités de production était également tributaire du niveau des investissements étrangers directs et des autres courants de capitaux, dont le financement du développement et de l'existence d'un cadre politique macroéconomique solide. Ces problèmes étaient de nature multisectorielle. Il est apparu que des secteurs tels que l'agriculture, les industries manufacturières et l'industrie lourde, les industries extractives, les services, l'approvisionnement en énergie et l'alimentation en eau pouvaient se prêter à l'amélioration des capacités de production et à l'élimination des obstacles liés à l'offre.

Conclusions et recommandations

40. En ce qui concerne l'agriculture, les participants ont mis l'accent sur un certain nombre de mesures dont, entre autres, le renforcement du secteur des produits de base par l'amélioration de la productivité, la diversification de la production et la transformation des produits à valeur ajoutée élevée, y compris les produits non traditionnels, moyennant des investissements dans la formation du personnel, les infrastructures et le développement technologique. L'accent devait être mis sur les mesures visant à améliorer l'enseignement dans les zones rurales (y compris l'enseignement des exploitants agricoles) et les infrastructures destinées aux services de santé, aux transports, au stockage et à la commercialisation. En outre, il serait possible d'accroître la productivité en appuyant la recherche pratique et la diffusion des résultats de la recherche au moyen de services de vulgarisation destinés aux exploitants agricoles, en adoptant des techniques d'irrigation appropriées en vue de compléter l'agriculture essentiellement pluviale et en prenant des mesures en vue de préserver la fertilité des sols et d'assainir des terres marginales pour encourager les exploitants à adopter des variétés à rendement élevé.

41. Au nombre des autres mesures importantes, les participants ont cité la promotion des industries rurales en vue d'améliorer les techniques agricoles et d'accroître les revenus dans les zones rurales, la mise au point de mécanismes de gestion des risques afférents

au commerce des produits de base, la mise en place de mécanismes de crédit rural à l'intention des exploitants pour qu'ils tirent parti des nouvelles techniques et possibilités commerciales et l'élimination des comportements sexistes dans la répartition des ressources productives dans l'agriculture, comme par exemple les terres, le crédit et l'information/enseignement.

42. On a considéré que l'industrialisation fondée sur les avantages comparatifs était un facteur essentiel pour la participation accrue aux échanges mondiaux et la réduction de la pauvreté. L'industrie était critique pour le développement durable des pays les moins avancés en raison des possibilités qu'elle offrait en matière d'amélioration des capacités techniques, de diversification de la production et des exportations et d'établissement de relations entre secteurs et entre branches industrielles. Toutefois, l'industrialisation se heurtait à des obstacles critiques, y compris de faibles capacités techniques et le fait qu'elle était entièrement tributaire des importations de capitaux et de biens intermédiaires, en raison de l'absence de spécialisation et de l'accès limité aux devises ou capitaux étrangers.

43. Pour surmonter ces obstacles, il a été suggéré que les pouvoirs publics définissent une politique industrielle stratégique, comportant des incitations en faveur de l'industrialisation et accordent une attention particulière à l'élaboration d'une politique de l'information et des communications. L'accent devait être mis sur la promotion d'agro-industries concurrentielles en vue de favoriser des relations en amont et en aval entre l'industrie et l'agriculture. Une autre suggestion importante a consisté à mettre en place un cadre pour favoriser les relations horizontales et verticales entre petites et moyennes entreprises, afin d'améliorer leur efficacité collective, de stimuler l'apprentissage et de faciliter leur accès à des biens et services collectifs, comme par exemple les infrastructures, la formation, l'information, les ressources en matière d'études et recherches et les services d'intermédiation financière.

44. Les mesures d'industrialisation prises par les pays africains devraient être complétées et facilitées par un ajustement structurel dans les pays industrialisés, aux termes duquel ces derniers abandonneraient entre autres leurs activités dans les secteurs et branches où ils ne sont pas concurrentiels. Ces ajustements offriraient de nouvelles possibilités aux produits africains.

45. S'agissant de l'accès aux débouchés, les participants ont apprécié les initiatives prises par certains

grands partenaires commerciaux, concernant notamment la suppression des droits de douane et des contingents sur les exportations à destination de leurs marchés et ont proposé les mesures supplémentaires ci-après en vue d'élargir et d'approfondir la politique d'amélioration des débouchés; arrêter les modalités d'accès aux débouchés et éviter qu'elles ne s'accompagnent d'un nombre excessif de conditions d'ordre non commercial, de sorte qu'elles soient plus prévisibles, ce qui permettrait de faciliter la prise de décisions en matière d'investissement à long terme; assouplir les règles relatives à l'origine et les harmoniser pour tenir compte de la capacité de fabrication et du développement industriel des pays les moins avancés.

46. Une autre suggestion importante a concerné la participation effective des pays d'Afrique, en particulier les moins avancés d'entre eux, aux négociations commerciales et mondiales, notamment celles qui se déroulaient dans les organisations internationales normatives. À cet effet, il était essentiel que les pays développés dispensent un appui en matière de constitution des capacités dans les secteurs ci-après : information sur les débouchés pour faire mieux connaître la conjoncture commerciale et les obstacles aux débouchés des principaux partenaires commerciaux; mise en place d'une infrastructure afin de promouvoir la qualité et le respect des normes internationales; négociations commerciales, afin de défendre et de favoriser les intérêts commerciaux africains. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce était essentiel car il aidait les pays les moins avancés à relever le défi posé par leur intégration dans l'économie mondiale. Sa mise en oeuvre efficace nécessitait toutefois un financement considérable et la communauté internationale devait profiter de l'occasion offerte par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour renouveler son engagement et son appui au Cadre intégré.

47. La taxation des exportations, moyennant l'imposition de droits de douane élevés sur les moyens de production industriels et agricoles, pouvait éroder la compétitivité, aussi bien localement que sur les marchés étrangers. En conséquence, il fallait parvenir à un équilibre entre les impératifs fiscaux à court terme et la compétitivité des exportations à long terme. Il importait donc d'accorder aux pays africains un appui transitoire, concernant notamment la balance des paiements, pour qu'ils puissent absorber les pertes de recettes publiques, en particulier dans les cas où les pos-

sibilités d'élargissement de l'assiette fiscale étaient limitées. Pour harmoniser les objectifs commerciaux nationaux, régionaux et multilatéraux, il fallait échelonner les mesures de libéralisation de sorte à tirer les plus grands avantages possibles aux diverses étapes des négociations. Pour ce faire, il convenait d'appuyer le renforcement des capacités à l'échelon national, en étoffant les secrétariats des communautés économiques régionales, de manière à assurer la cohérence des objectifs commerciaux régionaux et multilatéraux.

48. Les participants ont estimé que l'intégration régionale et sous-régionale était l'un des moyens de faire pleinement participer les pays d'Afrique à l'économie mondiale. La coopération et l'intégration régionales, lorsqu'elles s'accompagnaient de politiques générales appropriées, pouvaient stimuler les échanges et l'investissement. Elles permettaient aussi d'améliorer le pouvoir de négociation lors des négociations commerciales multilatérales et offraient l'occasion d'apprendre à lutter sur un marché mondial plus compétitif. Les pays les moins avancés, membres d'arrangements régionaux ou sous-régionaux en matière d'intégration auraient besoin de mécanismes spéciaux d'appui et de politiques visant à renforcer leur participation effective à ces arrangements et à faire en sorte qu'ils en bénéficient. Il conviendrait donc d'appuyer ces efforts sur le plan international pour qu'ils soient plus bénéfiques, notamment dans le domaine de création de capacités en matière d'échanges et d'investissement dans les pays les moins avancés.

49. Une autre mesure importante à cet égard était que les pays d'Afrique accroissent leurs échanges mutuels en renforçant les communautés économiques régionales et sous-régionales ainsi que la coopération Sud-Sud grâce à des accords commerciaux, de sorte à acquérir une expérience en matière de concurrence sur le marché mondial. Pour ce faire, il importait d'allonger les périodes de transition prévues pour la libéralisation des échanges et d'assouplir les règles, en particulier celles relatives à l'origine, pour les pays les moins avancés membres des arrangements économiques régionaux, de sorte à appuyer la création de capacités de production leur permettant de participer à des échanges bénéfiques et dignes de ce nom.

50. En outre, il était important d'accorder un appui financier à des projets sous-régionaux concrets associant des pays les moins avancés et autres pays participant à des arrangements commerciaux sous-régionaux, dont l'objectif était de promouvoir les avantages de

l'intégration. Ces projets pouvaient porter sur l'infrastructure, l'alimentation en eau et en énergie, les transports et les communications.

51. Sur le plan multilatéral, les pays africains devaient chercher à promouvoir leurs intérêts commerciaux et en matière de développement par une coordination à l'échelon régional et, le cas échéant, par l'adoption de stratégies de négociations communes pour harmoniser les objectifs commerciaux nationaux, régionaux et multilatéraux.

52. Une première étape logique de l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale serait de faciliter leur accès à l'Organisation mondiale du commerce. Le processus lent et compliqué de négociations aux fins de l'entrée à l'OMC constituait un lourd fardeau pour les moyens humains et institutionnels limités des pays en développement. Il importait donc de prendre d'urgence des mesures pour simplifier et accélérer les procédures d'accès à l'OMC. Au minimum, les pays les moins avancés ne devraient pas avoir à assumer des obligations plus strictes que celles qui sont applicables aux membres de l'OMC et le bénéfice de toutes les dispositions relatives aux traitements spéciaux et différentiels incluses dans les accords conclus sous l'égide de l'OMC devrait leur être étendu automatiquement.

Annexe

Déclaration ministérielle

Préambule

Nous, Ministres africains des finances, réunis les 21 et 22 novembre 2000 à Addis-Abeba lors de la huitième session de la Conférence des ministres des finances de la CEA, déclarons ce qui suit :

1. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies demeure le forum le plus universel pour la conduite d'un dialogue sur la coopération internationale pour le développement et, à cet égard, nous nous réjouissons de la considération spéciale dont l'Afrique a fait l'objet dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Nous estimons que, compte tenu de l'importance des questions financières dans le développement de notre région, la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner le financement du développement à l'échelon intergouvernemental devrait bénéficier du statut de conférence internationale sur le financement du développement.

Objectif

2. La huitième session de la Conférence des ministres des finances de la CEA s'est tenue dans le contexte des préparatifs régionaux de la Réunion de haut niveau. À cet égard, et dans le cadre de la Réunion consultative régionale sur le financement du développement en Afrique, s'est également tenue la réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a rassemblé des experts de nos gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile pour examiner les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Réunion de haut niveau. Nous avons tenu compte des conclusions de la Réunion consultative régionale.

Ordre du jour du Comité préparatoire de la Réunion de haut niveau

3. Nous avons également pris note du fait que le Comité préparatoire de la Réunion de haut niveau a approuvé un projet d'ordre du jour prévoyant les points suivants : mobilisation des ressources financières intérieures aux fins du développement; mobilisation des ressources internationales en faveur du développement (investissements étrangers directs et autres apports privés); commerce; renforcement de la coopération financière internationale à travers notamment l'aide publi-

que au développement et l'allégement de la dette; et questions liées aux systèmes (harmonisation et cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux aux fins du développement). L'ordre du jour convenu pour la Réunion de haut niveau porte sur des questions qui sont au coeur du développement de l'Afrique et sur lesquelles nous nous sommes prononcés dans la déclaration ministérielle publiée le 8 mai 1999 à l'issue de la Conférence conjointe des ministres du développement économique et social et du plan et des ministres des finances tenue à Addis-Abeba. La présente déclaration réaffirme et actualise les points de vue exprimés dans la déclaration ministérielle de 1999.

Participation des institutions multilatérales de commerce et de développement

4. Nous avons noté avec intérêt le développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. L'engagement de la Banque mondiale aux niveaux technique et intergouvernemental est particulièrement apprécié et la contribution de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est très encourageante. La Réunion de haut niveau offre une importante occasion d'élaborer des approches cohérentes pour le financement du développement qui appuient les efforts que l'Afrique et d'autres régions déploient pour relever les défis du développement. Nous exhortons les institutions de Bretton Woods et l'OMC à s'engager dans la phase suivante de ce processus et le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) à donner suite à l'invitation que lui a adressée le Bureau du Comité préparatoire de la Réunion de haut niveau à participer aux discussions préparatoires à l'échelle intergouvernementale. Nous souhaitons vivement que la Réunion de haut niveau se tienne dans un pays en développement et espérons qu'elle inaugure un processus de dialogue plus approfondi entre institutions multilatérales chargées du commerce et du développement, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies tant au niveau des gouvernements qu'à celui des secrétariats.

Croissance et développement pour lutter contre la pauvreté

5. Nous réaffirmons que la croissance économique à long terme et le développement durable, ainsi que la réduction de la pauvreté qui constitue un objectif majeur, demeurent le but ultime du développement en

Afrique. Ces objectifs supposent des taux d'épargne, d'investissement et de croissance élevés et soutenus, notamment dans les principaux secteurs du développement en Afrique. Nous exhortons la communauté internationale à accélérer la création d'un fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté, tel qu'adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à sa trente-sixième session en juin 2000, en vue de réaliser l'objectif visé qui est de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Pour y parvenir, les pays africains devront enregistrer des taux de croissance de 7 % à 8 % par an et porter le rapport investissement-produit intérieur brut, actuellement de 19 % par an, à un taux estimé à 25 %. Nous nous félicitons de l'accent que les institutions financières multilatérales mettent à présent sur la lutte contre la pauvreté dans le processus de développement.

Mobilisation de ressources intérieures

6. L'épargne intérieure devrait constituer la principale source de l'investissement national. Il convient donc de trouver les moyens permettant de retenir l'épargne intérieure. Nous réaffirmons l'engagement pris dans la déclaration ministérielle de 1999 de renforcer les institutions d'épargne et les incitations à l'épargne, de consolider la stabilité macroéconomique et les réformes des marchés financiers et d'assurer l'expansion de nos circuits financiers à travers des réformes institutionnelles, une politique financière novatrice et souple et une gestion prudente des taux d'intérêt et de change. Cependant, en dépit de réformes importantes menées dans ces domaines par nos pays, les niveaux actuels d'épargne et d'investissement sont trop faibles pour assurer une croissance générale, soutenue et équitable dans la région. Un soutien extérieur important sera nécessaire pour la réalisation de cet objectif.

Mobilisation de ressources internationales

7. Nous soulignons la contribution importante de l'aide publique au développement pour l'Afrique, puisqu'elle donne aux gouvernements plus de moyens d'effectuer les investissements à long terme essentiels à une croissance tirée par le secteur privé. Étant donné les spécificités des économies africaines, une aide efficace permet une exécution non inflationniste des programmes d'investissement public clefs dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et des infrastructures.

Aide publique au développement

8. Nous notons avec une profonde préoccupation la forte diminution de l'aide publique au développement, au moment où beaucoup de nos pays se sont engagés dans des réformes économiques et financières concertées. Pour maintenir la dynamique des réformes mises en oeuvre par nombre de pays africains, il est impératif que les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'efforcent d'atteindre l'objectif convenu, à savoir consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % de leur PIB.

9. Nous reconnaissons que l'aide est plus efficace si l'environnement est favorable. Cet environnement comprend notamment la mise en oeuvre de politiques appropriées, la coordination efficace de l'aide publique au développement, la fixation d'objectifs et la prise en charge des processus. C'est seulement dans ces conditions que l'aide permettra de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté.

10. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a à promouvoir une relation nouvelle entre donateurs et bénéficiaires dans laquelle les programmes financés par plusieurs donateurs porteront essentiellement sur un programme piloté par les Africains.

Le fardeau de la dette de l'Afrique

11. Nous nous félicitons des améliorations apportées à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Tout indique cependant que la majorité des pays africains pauvres très endettés n'ont pas encore bénéficié d'un allègement tangible de la dette dans le cadre de cette initiative. Nous invitons donc nos partenaires au développement à procéder à une restructuration de l'initiative dans le but de garantir un allègement plus important, plus vaste et plus rapide de la dette avec des critères d'admissibilité beaucoup plus souples, des périodes beaucoup plus courtes et l'octroi de ressources beaucoup plus importantes. Nous notons les engagements qui ont été pris d'élargir l'initiative à 20 pays, et encourageons l'inclusion d'un plus grand nombre de pays. Nous demandons instamment que des mesures soient prises d'urgence pour concrétiser ces engagements dès que possible. Nous lançons un appel aux institutions de Bretton Woods et à la communauté des donateurs pour qu'ils tiennent compte de problèmes imprévus comme la détérioration des termes de l'échange, dans le cadre des critères d'admission à l'initiative.

12. Nous appelons également nos partenaires de développement à étudier la possibilité d'établir un moratoire sur le service de la dette, y compris sur les intérêts courus, dans le but de permettre aux pays africains de trouver des solutions durables au problème de la dette. Nous lançons également un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle étudie avec beaucoup d'attention la possibilité de confier l'examen de la question de la viabilité de la dette africaine à un organisme indépendant composé d'éminentes personnalités maîtrisant les problèmes financiers, sociaux et de développement. Ces personnalités seraient choisies d'un commun accord par les créanciers et les débiteurs, les premiers s'engageant à examiner l'annulation de toute dette jugée non remboursable.

13. Nous appelons les donateurs du Groupe des Sept à prendre l'initiative, au sein de la famille des donateurs bilatéraux, en acceptant l'annulation complète des dettes des pays les plus pauvres contractées au titre de l'aide bilatérale. Nous tenons à réaffirmer que l'allègement de la dette en faveur des pays les plus pauvres ne doit pas se faire au détriment du financement par l'APD des programmes et projets de développement dans ces pays et dans d'autres pays en développement.

14. Nous estimons qu'un allègement exceptionnel de la dette devrait profiter aux pays qui sortent d'un conflit, notamment ceux ayant accumulé des arriérés de paiement de longue date. Nous croyons que ce concept de pays en crise mériterait bien d'être élargi pour comprendre les pays qui sortent d'un conflit, les pays qui connaissent des conflits ainsi que ceux qui ont été affectés par des situations de conflits et/ou par des catastrophes naturelles graves et autres calamités.

15. Tout en reconnaissant que les pays les plus pauvres très endettés constituent la priorité dans les efforts que mène la communauté internationale en matière d'allègement de la dette, nous estimons aussi que les problèmes de la dette des pays à revenu intermédiaire et des pays qui ne bénéficient pas de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés doivent également être traités. Nous recommandons que les pays à revenu intermédiaire et autres pays qui ne bénéficient pas de l'initiative PPTE soient pris en considération dans les initiatives internationales en faveur des pays lourdement endettés. Ces pays devraient également avoir un accès plus large aux mécanismes d'échange et de conversion de la dette et à des conditions de refinancement plus généreuses.

16. Tout en rappelant l'objectif retenu par les pays africains, lors du Sommet extraordinaire de l'OUA, tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) en 2000 et relatif à l'annulation de la dette africaine, nous réaffirmons la nécessité d'envisager, dans l'immédiat, des mesures visant à élargir le domaine d'application de l'initiative de Cologne à tous les pays africains aux prises avec une dette extérieure excessive; à traiter d'une manière analogue le cas des pays africains à revenu intermédiaire et souffrant d'une stagnation du fait de l'endettement lourd; et à examiner la question de la dette extérieure dans un cadre financier international équitable, organisé sur une base de partenariat actif.

17. Nous sommes préoccupés par le fait qu'un certain nombre de pays africains à revenu faible et à revenu intermédiaire, exclus de l'initiative PPTE, soient cependant aux prises avec une dette intérieure et extérieure excessive, ce qui a des conséquences négatives pour le développement. Nous demandons que cette question soit sérieusement examinée dans le cadre des programmes d'allègement de la dette.

Les flux de capitaux privés

18. La mondialisation et la libéralisation de l'économie se sont notamment accompagnées d'une forte expansion des flux financiers internationaux. La mondialisation a entraîné l'ouverture des marchés, non seulement pour les marchandises et les services, mais aussi dans une large mesure pour les produits financiers. Nous notons toutefois que l'Afrique n'a pas vraiment bénéficié de la spectaculaire augmentation des flux de capitaux étrangers observée dans les 20 dernières années, alors que de nombreux pays africains ont lancé d'ambitieux programmes de réforme de leur secteur commercial et financier afin d'attirer des investissements étrangers directs.

19. Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec nos partenaires de développement pour éliminer les facteurs qui freinent les flux d'investissement étranger direct et entendons notamment maintenir un environnement macroéconomique favorable et en particulier amplifier la libéralisation des marchés et des régimes commerciaux, parfaire les cadres réglementaires et favoriser l'activité commerciale. De nombreux pays déploient des efforts concertés pour améliorer leurs fondements économiques, et des fonds d'investissement ont été créés pour promouvoir l'investissement en Afrique. Nous insistons sur le rôle essentiel des instruments à participation publique pour orienter les flux

d'investissement privé vers l'Afrique, plus particulièrement dans les secteurs productifs.

20. Nous notons que diverses idées ont été lancées dans les instances internationales sur ce qu'il convient de faire pour renforcer ou modifier la structure des marchés financiers internationaux, l'objectif étant à chaque fois d'éviter les crises cycliques, de réagir dès les premières turbulences, de trouver rapidement des solutions appropriées et de renforcer les mécanismes institutionnels qui garantissent le mieux la stabilité de ces marchés. Nous exhortons les pays développés à mettre en oeuvre de manière coordonnée des politiques économiques et financières qui stabilisent les taux de change des principales monnaies et atténuent les effets négatifs de la volatilité des taux sur les recettes d'exportation et les performances économiques des pays africains.

21. Le débat tourne aussi autour de la coordination internationale des politiques économiques et financières dans un contexte d'interdépendance croissante des économies. La question de la riposte et des solutions à envisager en cas de crise économique pose le dilemme des moyens à employer pour renforcer le rôle de prêteur international en dernier ressort tout en tenant compte de l'aléa moral et en s'assurant que les acteurs du secteur privé assument une partie du risque.

22. Le défi majeur, en ce qui concerne l'Afrique, consiste à répondre aux besoins légitimes de financement des pays pour des projets de développement, compte tenu du nouvel environnement financier et de l'instabilité des flux commerciaux, des marchés financiers et des marchés de capitaux.

23. Nous proposons de nouveau la création d'un fonds d'aide internationale conçu pour encourager les créations et restructurations d'entreprises en Afrique et aider les entreprises existantes à devenir plus compétitives et à supporter le choc de la mondialisation. Ce fonds servirait aussi à diminuer le coût social des ajustements structurels, qui se répercutent dans les entreprises de nos pays.

24. Tout en étant conscients de la nécessité de libéraliser mais aussi de structurer plus solidement les marchés de capitaux, nous pensons que le rythme et le contenu de cette libéralisation devraient s'aligner sur le processus permanent de renforcement des règles de contrôle prudentielles appliquées aux institutions financières et à leur clientèle d'affaires, notamment les entreprises très endettées. Les pays qui choisissent la

libéralisation doivent procéder progressivement, en tenant pleinement compte de leur situation particulière. Il est par ailleurs essentiel de laisser les pays appliquer les politiques de change qui correspondent à leurs objectifs en matière de développement. Il est primordial que l'Afrique dispose d'instruments pour renforcer ses capacités.

25. Nous estimons que la gestion du système financier international doit faire l'objet d'un débat approfondi. Le problème fondamental, pour l'heure, est celui de l'exclusion de très nombreux pays en développement, plus particulièrement africains, qui restent totalement à l'écart des processus de décision. Un tel dialogue devrait nécessairement poser la question du rôle respectif des institutions de Bretton Woods, ce qui permettrait de revoir leur mode de fonctionnement de manière que les pays en développement aient davantage voix au chapitre et que les programmes d'aide soient conçus en fonction de leurs besoins.

L'Afrique et le commerce mondial

26. La participation de l'Afrique aux négociations commerciales multilatérales et aux réunions de l'OMC vise plusieurs objectifs : obtenir un certain nombre de conditions préférentielles, notamment de la part des pays développés; établir au sein de l'OMC un système équitable et équilibré de droits et d'obligations; appuyer les efforts déployés pour augmenter les capacités d'offre des économies africaines; convaincre l'OMC d'autoriser une certaine souplesse dans le choix des moyens d'intervention utilisés pour appuyer le processus d'ajustement structurel des économies africaines et l'intégration effective de l'Afrique au système multilatéral d'échanges; et faciliter l'accession à l'OMC des pays africains non encore membres.

27. L'Afrique a participé aux négociations commerciales multilatérales sur la base des objectifs suivants : élargir les débouchés d'exportation des produits et services des pays africains; établir les priorités de mise en oeuvre; supprimer les clauses déséquilibrées et inéquitables contenues dans les accords du Cycle d'Uruguay et de l'OMC; donner plus de transparence aux processus de décision de l'OMC; et instaurer un système mondial d'échanges favorisant l'intégration régionale de l'Afrique. Nous sommes convaincus que la plupart des questions que nous avons soulevées à Seattle lors de la conférence ministérielle de l'OMC restent d'actualité. Nous recommandons à cet égard que soit prise en compte sans attendre la nécessité d'élargir

l'admission en franchise et hors quota aux produits qui présentent un intérêt vital pour l'Afrique. Nous sommes convaincus que l'intégration de l'Afrique au système international des échanges sera grandement facilitée si les donateurs appuient les efforts que déploient actuellement les pays africains pour renforcer les coopérations régionales et s'associer en vue d'élargir leurs marchés régionaux. Nous exhortons la communauté internationale à apporter les aides requises pour redynamiser et renforcer les groupements économiques régionaux en Afrique. Les pays africains sont également convaincus qu'ils pourraient être plus présents et plus efficaces sur les marchés mondiaux de produits primaires si les incidences néfastes des épisodes de sécheresse étaient mieux gérées.

28. L'application des régimes préférentiels mis en place ces dernières décennies par les pays développés pour aider les pays africains à entrer dans le système commercial mondial a souvent été compromise par l'intervention d'un certain nombre de facteurs. Celle des clauses spéciales et préférentielles en faveur de l'Afrique et des pays les moins avancés, qui figurent dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay et surtout dans la Déclaration de Marrakech et les décisions ministérielles, n'a pas répondu aux attentes. Nous demandons à nos partenaires de développement de tenir leurs engagements dans ce domaine.

Matières premières et développement de l'Afrique

29. La lourde dépendance des économies africaines vis-à-vis des matières premières, conjuguée au fait que les principaux produits d'exportation de l'Afrique occupent une place de plus en plus réduite sur les marchés mondiaux et que leur importance relative dans le commerce mondial diminue, ont largement contribué à réduire la part du continent dans le commerce mondial. Compte tenu de la volatilité des cours des matières premières, cette dépendance explique également la très grande imprévisibilité des recettes d'exportation des pays africains.

30. La détérioration des termes de l'échange de l'Afrique tient aussi au changement de nature de la production mondiale. Nous demandons à nos partenaires de développement d'appuyer les efforts que nous déployons pour augmenter nos capacités de production afin de pouvoir accroître la productivité globale des facteurs et notre compétitivité économique, diversifier notre production et nos exportations, et corriger les

effets négatifs de la dégradation des termes de l'échange.

Des politiques plus cohérentes

31. Nous insistons sur la nécessité de prendre des mesures pour que les politiques du commerce, des finances et du développement deviennent plus cohérentes, y compris en instaurant un dialogue entre les décideurs et les principales institutions multilatérales sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

32. Nous savons que c'est au premier chef aux pays les moins avancés qu'il incombe de résoudre leurs propres problèmes de développement; la communauté internationale et plus particulièrement les pays développés doivent néanmoins prendre un certain nombre d'initiatives pour accompagner cet effort, entre autres :

a) Restructurer les programmes d'aide en veillant notamment à ce que les pays développés tiennent leurs engagements concernant les flux de l'aide libérale, comme par exemple celui de consacrer de 0,15 à 0,20 % du montant de leur PNB à l'aide publique au développement;

b) Annuler la dette des pays les moins avancés très endettés et débloquer des crédits pour des projets de développement humain et social; nous estimons qu'il faut n'épargner aucun effort pour que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés soit mieux financée et bénéficie plus rapidement et prioritairement aux pays les moins avancés, et sans autres conditions;

c) Admettre en franchise et hors quota tous les produits d'exportation des pays les moins avancés;

d) Aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités pour réduire les contraintes qui limitent l'offre, y compris celles qui ont trait aux infrastructures et aux institutions;

e) Accroître les flux d'investissement étranger direct vers les secteurs stratégiques des pays les moins avancés, dans le cadre d'accords de coopération entre gouvernements et acteurs du secteur privé.

33. Nous avons proposé d'autres mesures pour améliorer la situation des pays africains les moins avancés dans une déclaration distincte en vue de la troisième

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

**Mesures en faveur des pays africains
autres que les pays les moins avancés**

34. Nous estimons aussi que d'autres mesures devraient être prises en faveur de tous les pays africains – augmentation de l'aide publique au développement, renforcement des capacités pour en diminuer les contraintes, encouragement de l'investissement étranger direct et, à terme, admission en franchise en hors quota des produits africains sur les marchés des pays développés.

Appel en faveur de partenariats renforcés

35. Nos gouvernements se sont engagés par notre voix à ouvrir un véritable dialogue lors de la réunion de haut niveau. Nous réitérons également notre volonté de nous investir activement dans les préparatifs de cette réunion en mobilisant de manière coordonnée les administrations compétentes dans nos gouvernements. Nous demandons aussi à nos partenaires de développement de s'engager de nouveau à soutenir le développement de l'Afrique au nom du progrès commun de l'humanité.
